



LIMINAIRE du CTM du 14 décembre 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Ce comité technique ministériel sera le dernier d'une année 2015 malheureusement riche en événements dramatiques.

Ce CTM est essentiellement axé sur la réforme territoriale et son dispositif d'accompagnement social.

L'UNSA et la CFTC rappellent leur opposition à cette réforme de l'Etat engagée sous le gouvernement Fillon et amplifiée sous le gouvernement Valls.

Pour nos ministères économiques et financiers, cette nouvelle organisation territoriale n'apporte rien de bon au fonctionnement de nos administrations.

Cette réforme apparaît peu efficiente et surtout, une fois de plus, semble peu transparente.

Ainsi, le millefeuille administratif, comme certains se complaisent à nommer les services administratifs en région, devait être simplifié par la réforme des régions. Au lieu de cela, émergent de nouveaux lieux de pouvoirs locaux, comme les métropoles ou le Grand Paris, sans que pour autant les départements disparaissent. Où est la logique de cette réforme ?

Nos concitoyens, tout comme nos agents, vont avoir du mal à se retrouver dans ces nouvelles structures géographiques, administratives, régionales ... cela ne fera pas l'unanimité.

Les dernières élections le démontrent, certaines régions ont, manifestement, un caractère assez artificiel et une taille qui ne facilitera pas une gestion de proximité. Le but était de faire simple, de rationaliser. In fine on complique tout ... cela devient difficile pour les agents, illisibles pour les usagers... C'est décidément un mal français de faire compliqué quand on peut faire simple.

En ce qui nous concerne à Bercy, de nombreuses directions sont concernées par ces restructurations et nous rappelons notre exigence de refuser les mobilités forcées au sein de nos administrations.

Concernant la mission IGF/IGA sur la DGCCRF, ou en sommes-nous ? Depuis le temps que nous réclamons une évolution sur ce sujet, une décision devrait être rendue.

Nos collègues de la DGCCRF méritent mieux que le silence actuel de nos ministres et la condescendance du Secrétariat général du Gouvernement. Voilà des années d'attente pour une direction qui est en passe de devenir le symbole des réformes administratives vouées à l'échec, qui conduisent à du mal-être au travail et à une perte de technicité pour des métiers nécessaires à tous.

Pour la Douane, nous réitérons notre demande d'un véritable recrutement de 1000 agents dans le cadre d'un plan pluriannuel. L'exercice, qui consiste à dire que les 1000 emplois annoncés par la Président de la République s'inscrivent dans une logique tendancielle de réduction d'effectifs programmée, est oiseux et non compris tant de nos collègues douaniers que de nos concitoyens.

Pour la DGFIP, même si l'impact de la réforme territoriale reste limité à quelques services des DRFiP, il n'en demeure pas moins que c'est avant tout le sort des agents touchés qui nous importe le plus. La priorité doit aller à l'accompagnement de ces agents tant au niveau de l'indemnisation, de la formation, du reclassement professionnel, et de l'évolution des conditions de travail des services concernés.

Car en effet, les fusions de région impactent certains services des DRFiP, avec pour certains des modifications de sites voire de résidences. Certains agents, même non touchés par des mobilités forcées, vont perdre également leur métier. Ces changements s'ajoutent à ceux issus des restructurations internes, au resserrement du réseau local à la DGFIP et alimentent un climat d'incertitude qui ne peut que continuer de démotiver et démobiliser les agents et les cadres de la DGFIP.

Pour l'INSEE, organisé en directions régionales, la réforme territoriale ne doit pas servir de prétexte à une réorganisation unilatérale des missions et des services. Ainsi la suppression des SED (services études et diffusion) est présentée comme une conséquence inévitable pour les sites "absorbés" mais est pourtant mis en place à la DIRAG (Direction régionale Antilles-Guyanne) qui n'est pas impactée par la réforme. Nous demandons à ce que ces mesures fassent l'objet de réelles négociations avec les organisations syndicales. Par ailleurs nous revenons sur l'indemnité exceptionnelle d'un montant de 100 euros due au titre de l'année 2014, versée par l'INSEE avec la paye de novembre 2015. Cette prime devait bénéficier à tous les agents sans distinction, titulaires et contractuels. Cependant, des agents n'ont pas reçu l'intégralité de la somme due, notamment des enquêteurs, pourtant employés à temps complet en 2014 qui ont reçu, par exemple, 50 ou 70 euros.

Il semblerait également que l'Insee ait modulé la prime en fonction des quotités de travail effectuées en 2014 : une modulation liée à la quotité ou au temps partiel était-elle applicable ? **Quoiqu'il en soit nous demandons un état des lieux et une explication sur cette situation afin qu'une régularisation soit effectuée dans les meilleurs délais.**

Pour l'Administration Centrale, de plus en plus d'agents se regroupent pour manifester leur mécontentement : c'est ainsi qu'au dernier comité technique spécial SEP2, une quarantaine de collègues, porte-paroles des filières techniques tous « profils métiers » confondus, se sont présentés à l'ouverture de la séance pour exprimer leur ras-le-bol : en effet, cela fait des mois que la décision relative à leur revendication légitime sur leur parcours professionnel est en cours de signature chez Mr Sapin et aucun représentant de l'administration ne fut capable de répondre lors de ce comité.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, si pour la plupart des corps interministériels, cette question a pu être débattue dans des conditions correctes, notamment sur le maintien de la démodulation des catégories B et C, il n'en est pas de même pour le corps atypique des assistants sociaux. En effet, ces agents qui, non seulement sont obligés d'attendre le 1^{er} janvier 2018 pour connaître de leur reclassement statutaire et indiciaire, sont considérés comme des cadres C en terme indemnitaire. **Nos fédérations revendiquent de revoir la copie les concernant compte tenu des missions spécifiques qui leurs sont confiées.**

Nous profitons de ce CTM pour vous dire que nous ne sommes pas défavorables aux réformes quand elles sont dans l'intérêt des agents, de nos publics, de nos territoires ... Pour nous, les réformes doivent être faites en concertation avec les organisations syndicales et avec les agents, et non contre eux. Cette réforme ne nous paraît pas être de celles-là.

Je vous remercie.